



RADIO COMMUNAUTAIRE DE LÉVIS

RÉSOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Il a été convenu ce qui suit:

CONSIDÉRANT QUE la radio communautaire de Lévis avait des besoins financier urgent et immédiat afin de subvenir à certain problématique financière. Le comité exécutif de la radio à pris des ententes financières pour une demande de prêt consentit à l'organisme au montant de **4999.99\$** par l'entremise de M. Mathieu Gourgues, membre en règle de la station pour un montant total avec intérêt de **5775,60\$** selon les termes conclus avec l'institution financière dont les clauses seront annexer aux fins des présentes.

CONSIDÉRANT QUE les dites sommes consentit doivent être remboursées en mode égaux de **240.65\$** par mois pour une période n'excèdent pas vingt quatre mois au taux de **14,250%** par année tel que stipule les clauses établis entre l'institution financière et le prêteur.


IL EST ENTENDU que le comité au nom de l'organisme devra remboursée les sommes ci-haut décrites selon les ententes établies et ce jusqu'à paiement complet au nom du prêteur.


IL EST ENTENDU que le fait que M. Mathieu Gourgues a consentit de contribuer financièrement au fins des présente, place celui ci à titre de créancier jusqu'à paiement complet aux montants et intérêts en cause.

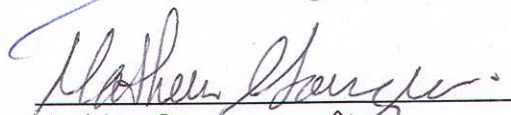
IL EST ENTENDU que le comité prenne les dispositions nécessaires afin de régler ce montant rapidement si les sommes d'argent seront disponible en temps et en lieu ou de respecter les échéanciers de paiement que l'institution financière prêteuse à consentit lors de l'acceptation du prêt à M. Mathieu Gourgues. Un calendrier de remboursement est annexer aux présentent.

IL EST ENTENDU pour les besoins des présentes, M. Francis-Daniel Lévesque, président de l'organisme se porte garant de toute les sommes et intérêts consentit par M. Mathieu Gourgues et s'engage personnellement et solidairement au remboursement complet en lieu et en date que confère le dit prêt avec l'approbation du conseil d'administration

Signé à Lévis ce 14 novembre 2008 et remis en 3 copies.


Francis-Daniel Lévesque, président


Margo Francoeur, trésorière


Mathieu Gourgues, prêteur

ANNEXE 1

CALENDRIER DE REMBOURSEMENT DU PRÊT DE 4999.99\$

DATE	MONTANT	BALANCE
01-12-2008	240.65\$	4999.99\$
01-01-2009	240.65\$	4759.34\$
01-02-2009	240.65\$	4518.69\$
01-03-2009	240.65\$	4278.04\$
01-04-2009	240.65\$	4037.39\$
01-05-2009	240.65\$	3796.74\$
01-06-2009	240.65\$	3556.09\$
01-07-2009	240.65\$	3315.44\$
01-08-2009	240.65\$	3074.79\$
01-09-2009	240.65\$	2834.14\$
01-10-2009	240.65\$	2593.49\$
01-11-2009	240.65\$	2352.84\$
01-12-2009	240.65\$	2112.19\$
01-01-2010	240.65\$	1871.54\$
01-02-2010	240.65\$	1630.89\$
01-03-2010	240.65\$	1390.24\$
01-04-2010	240.65\$	1149.59\$
01-05-2010	240.65\$	908.94\$
01-06-2010	240.65\$	668.29\$
01-07-2010	240.65\$	427.64\$
01-08-2010	240.65\$	186.99\$
01-09-2010	186.99\$	0.00\$

ANNEXE 2

Institution prêteuse



CompleterDema.pdf - Adobe Acrobat Professional

Fichier Edition Affichage Document Commentaires Formulaire Outils Options avancées Fenêtre Aide

Créer un fichier PDF Combiner des fichiers Exporter Démarrer la réunion Protection Signature Formulaire Révisions et commentaires

1 / 1 116%

Solutions en ligne - AccèsD Page 1 of 1

  Nous joindre | Aide | Retour à la vue d'ensemble | Quitte

Demande de financement Accord D

Sommaire de la demande

Sur carte VISA Desjardins n° :
Compte pour le dépôt :
Montant de financement Accord D demandé 4 999,99 \$
But du financement : Autres dépenses

Termes du financement :

Type de financement :	AVANCE D'ARGENT
Période de remboursement :	24 mois
Taux d'intérêt annuel :	14,250 %
Remboursement mensuel :	240,85 \$
Assurance décès et invalidité :	Incluse pour le détenteur principal du compte seulement* *Certaines conditions et restrictions s'appliquent.

Si l'avance d'argent dépasse la limite de crédit autorisée ou le crédit disponible, le détenteur demande que sa limite de crédit soit majorée d'un montant équivalent à celui de l'excédent.

La première mensualité sera facturée sur le premier relevé de compte de la carte VISA Desjardins produit à la suite de la transaction. Les autres mensualités seront facturées sur les relevés de comptes subséquents.
Le financement Accord D Desjardins est remboursable partiellement ou en totalité avant échéance, sans pénalité.

Résumé:

Montant:	4999.99\$
Période de remboursement:	24 mois
Taux:	14,250%
Remboursement mensuel:	240,65\$